



PRIX DE LA NOUVELLE ALBERTINE SARRAZIN PRESENTATION

Le prix Albertine Sarrazin a été créé en 1987 par Jean HORTUS, Rédacteur des croisés d'Oc, afin de révéler des vocations et des talents littéraires cachés.

Albertine Sarrazin avait élu domicile dans la région du Pic St Loup, et aujourd'hui encore se manifestent de nombreux témoignages d'intérêt pour son œuvre et l'esprit qui en émane. C'est pourquoi, suite au décès de Jean HORTUS, ce concours a été relancé en 1993 par l'Association Vivre à Valflaunès, qui le reconduit en 2015.

La nouvelle constitue un genre littéraire minoritaire ; il offre cependant une grande liberté d'expression à ceux qui, sans être écrivains reconnus, peuvent nous livrer des trésors d'écriture.

REGLEMENT DU PRIX

- Ce prix annuel distingue une nouvelle inédite écrite en français, à caractère littéraire en style libre, d'un auteur français ou étranger.
- L'œuvre, dactylographiée et correctement lisible, devra comporter de 10 à 30 feuillets recto, un titre ; elle devra **être exempte de signature afin de respecter l'anonymat de la présélection** et être fournie en 2 exemplaires. (Ne pas agraffer, ni relier les manuscrits.)
- Chaque candidat n'a droit qu'à un seul envoi. **Les manuscrits ne seront pas renvoyés, ils seront détruits.**

• Joindre :

- une fiche avec nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, comportant la mention signée « *J'autorise le Comité d'Organisation du Prix Albertine Sarrazin à publier la présente nouvelle* » ; éventuellement un curriculum vitae littéraire.

- un chèque de 16 € à l'ordre de « Association Vivre à Valflaunès »

- une grande enveloppe, libellée à votre nom et adresse, affranchie pour un poids allant jusqu'à 250g, pour l'envoi du recueil des nouvelles primées.

• Les dossiers sont à adresser à : Comité d'organisation du Prix Albertine Sarrazin
Association Vivre à Valflaunès
Mairie - 1 Place Gabriel Calmels - 34270 Valflaunès

• Durée du concours : **du 1er septembre 2014 au 10 février 2015**

• Procédure du concours : les œuvres reçues tous les mois seront soumises anonymement à un jury de présélection.

Le Jury d'attribution, composé de personnalités du monde littéraire, est présidé par Jean JOUBERT (Prix Renaudot et Prix Mallarmé). Le Jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

Aucun commentaire ou appréciation de la part du jury ne pourra être donné sur les nouvelles.

Les meilleures nouvelles retenues seront publiées dans un recueil.

Nature des prix : Le lauréat se verra offrir une bourse d'un montant de 1 000 €.

La remise du prix, en présence du lauréat ou d'un représentant, a lieu au mois de juin.

Le lauréat qui aura obtenu le Prix ne sera pas autorisé à concourir à nouveau dans ce prix pendant les 5 éditions suivantes.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours en cas de participation insuffisante (45 nouvelles environ). Les candidats seraient alors remboursés de leurs frais de participation.